



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 1872-002 modifiant le règlement numéro 1872 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 10 décembre 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro **1872-002** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1872 sur les ententes relatives à des travaux municipaux** ».

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives aux garanties financières fournies. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 14 janvier 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe de la Ville, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Le projet de règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 10 décembre 2018.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 11^e jour de décembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau